

■ **Daniel André**, à Mannens-Grandsivaz, exploitation d'une menuiserie. Entreprise individuelle. (FOSC du 07.02.1986, p. 476). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Mannens-Grandsivaz et Montagny, selon Décret et Loi du 12.09.2003, nouvelle dénomination du siège: Montagny (FR) .
Journal no 497 du 04.02.2004
(02111550 / CH-217.0.210.439-5)